

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 1278 du 8 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2105576S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2021 :

Daclon	Olivier	NIGEND : 152 665	NLS : 8 010 616
---------------	---------	------------------	-----------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Villain	Nicolas	NIGEND : 198 850	NLS : 8 053 784
----------------	---------	------------------	-----------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Cassou	Grégory	NIGEND : 165 194	NLS : 8 021 810
---------------	---------	------------------	-----------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Godbillon	Damien	NIGEND : 220 198	NLS : 8 065 212
Diversi	Fabien	NIGEND : 230 782	NLS : 8 078 197

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 mars 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J-F. Valynseele*